

avec tout le cortège des symptômes caractéristiques d'une violente colique hépatique.

« Je prescrivis 5 centigrammes d'extrait gommeux d'opium à prendre d'heure en heure et dans la journée; lorsque, après l'administration de 20 centigrammes d'extrait d'opium, la fièvre se fut calmée, je fis commencer, sans tarder, l'usage d'une potion contenant un gramme de sulfate de quinine.

« Le commencement de la nuit fut calme : il y eut quelques heures de bon sommeil; vers le matin, il survint un peu de chaleur qui fut précédée d'un sentiment de froid dans le dos, accompagnée de douleurs en ceinture, incomparablement moins vives que la veille. La potion au sulfate de quinine fut répétée, et le lendemain il ne restait à la malade qu'un grand accablement avec un sentiment de meurtrissure au côté droit. Il s'était déclaré un ictère foncé avec selles blanches et coloration brune des urines.

« Le caractère pernicieux de ces crises est pour moi hors de doute. Ayant habité pendant dix-huit mois une contrée (la Syrie) où les fièvres pernicieuses ne sont pas rares, je fus frappé, chez cette malade, de l'aspect insolite que présentaient les accès de colique calculieuse. C'était bien, avec une forte fièvre, cette agitation, cette angoisse particulière qui s'observent dans la fièvre pernicieuse, et qui me firent songer tout d'abord à cette redoutable affection. »

Si ce fait était unique, le diagnostic prêterait à quelques objections; mais, comme le D^r Willemin, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de voir de fortes attaques de coliques hépatiques se compliquer de fièvres à type intermittent assez accusé, bien que les malades n'eussent pas été soumis à des influences palustres. Ces fièvres bâtardes, analogues à celles qui surviennent à l'occasion de lésions d'autres organes splanchniques, étaient avantageusement modifiées par le quinquina, sans que le remède pût être réputé agir héroïquement. Que les fièvres rentrent plus ou moins exactement dans le cadre des fièvres intermittentes, pernicieuses ou non, à périodicité manifeste, il n'en est pas moins

vrai que le traitement quinique y réussit mieux que tout autre. C'est une justification plus que suffisante pour une hypothèse pathologique, que de donner l'idée d'une médication utile.

Le D^r Senac s'est placé, comme nous l'avons dit, à un autre point de vue. Au lieu de considérer la lithiase hépatique dans ses rapports avec les antécédents pathologiques du malade, il a cherché à établir ses relations avec le malade lui-même. Il est ainsi entré au plein d'une des questions les plus graves que soulève la pathologie générale.

Chaque individu appartient au type de sa race et en porte les attributs, mais il n'est une individualité qu'à la condition de se détacher de l'ensemble par des caractères qui lui sont personnels. Les naturalistes n'ont à se préoccuper que des attributs communs, les médecins ont, en outre, à étudier dans leurs moindres expressions les attributs individuels. De même que l'association des qualités et des défauts qui constituent ce qu'on appelle le caractère moral de chaque homme ne se prête pas à des combinaisons illimitées; de même les aptitudes physiques qui composent le tempérament morbide ne sont pas en nombre indéfini. Il est possible, sinon d'instituer un classement rigoureux, au moins de former des groupes. La division des tempéraments représente un de ces groupements imparfaits, mais d'une incontestable utilité. Dire d'un homme qu'il rentre dans la catégorie des tempéraments sanguin, lymphatique ou autre, c'est déjà diminuer d'autant le champ de son individualité au profit de la notion et de la prévision scientifiques.

Au-dessus des tempéraments, en serrant de plus près le problème médical, il peut exister ou il existe des constitutions pathologiques, sortes de tempéraments durables ou provisoires. Tout individu répondant au signalement d'une de ces constitutions morbides est prédisposé à des affections qu'on arrive à prévoir vaguement, qu'il subit ou qu'il évite, qui s'expriment par des symptômes à peine incommodes ou qui aboutissent à des maladies dénommées.

Le médecin qui s'appuie sur le fait accompli pour affirmer la

prédisposition prend une tâche à la fois improductive et facile. Celui qui devance les événements s'expose à des prévisions aventureuses et aux mécomptes qu'elles comportent. Aussi toute théorie qui repose sur cet ordre de conjectures est-elle indéfiniment discutable et n'arrive-t-elle qu'à une nomenclature défectueuse.

Le nom de *diathèse*, réservé aux tempéraments morbides, attend encore une définition. Accepté en France, il n'a été adopté presque nulle part ailleurs en Europe, et nous sommes loin de nous entendre sur le sens qu'il convient de lui donner. Le Dr Senac, prenant pour base de son étude, à la fois étiologique et pathogénique, la diathèse, il était nécessaire qu'il essayât de la définir. Nous nous contenterons, dit-il, de préciser rigoureusement quelle idée ce mot représente pour nous, et, en vérité, on se contenterait à moins.

« Sous l'influence de certaines conditions innées ou acquises, il se produit, dans l'organisation humaine, une modification particulière. Le travail de renouvellement continu qui constitue la vie ne s'accomplit plus suivant un type normal, et cette déviation se traduit par des modifications portant à la fois sur les organes et sur les fonctions. L'organisme est envahi aussi bien dans son innervation que dans sa nutrition, et l'individu vit d'une manière particulière. »

Nous ne nous arrêterons pas à une critique par trop aisée. Toute définition qui conclut en déclarant que l'objet à définir correspond à une manière d'être *particulière* à cet objet est inadmissible, puisque c'est cette particularité elle-même qu'il s'agit de caractériser.

L'auteur continue : « Si cette modification ne dépasse pas *certaines* limites, elle est trop peu marquée pour ne pas nous échapper ; la vie continue à s'accomplir dans des conditions qui se rapprochent du type idéal de la santé parfaite, et des différences presque inappréciables ne suffisent pas pour justifier le nom de maladie.

« A un degré plus avancé, les aberrations de la nutrition, et

plus tard de la structure des organes, tombent dans le domaine des sens ; les fonctions de la vie ne s'accomplissent plus régulièrement, et l'équilibre qui constitue l'état de santé est rompu. Alors apparaissent des phénomènes morbides qui constituent autant de manifestations extérieures d'une modification intime qui ne se révèle que par ses effets. Ces phénomènes morbides ont pour siège les organes les plus dissemblables ; et il n'en pourrait être autrement, puisque leur cause première porte sur l'organisme entier. C'est à cette cause première, à ce mode de déviation primitive des fonctions de la vie que nous donnons le nom de diathèse. »

Tout ce passage, qui accuse chez l'auteur un peu d'inexpérience philosophique, n'atteint pas le but. Qu'on prenne pour exemple le refroidissement et la série des accidents multiples qui peuvent en résulter, et on aura, en se conformant aux propositions qui précèdent, l'exemplaire le plus achevé d'une diathèse.

Heureusement qu'il est possible de renoncer à des généralités d'un ordre si élevé, et qu'en descendant le niveau, on a meilleure chance de se faire comprendre.

C'est une erreur commune de croire qu'il est indispensable, dans notre langue médicale, de procéder du genre à l'espèce ; autant le mot diathèse est obscur, autant le nom de diathèse syphilitique, par exemple, exprimera une notion définie, parce qu'il devra sa clarté à l'épithète spécifique. De même pour les diathèses goutteuse, syphilitique, etc., où le terme générique est loin d'avoir identiquement la même acception.

Parmi les diathèses définies, il en est une à laquelle le Dr Senac rattache presque exclusivement la lithiase biliaire ; nous voulons parler de la diathèse arthritique. Pour lui, c'est par une rare exception qu'on ne découvre pas, chez le malade affecté de coliques hépatiques, l'existence de la diathèse arthritique, « se révélant soit par le cachet spécial qu'elle imprime à l'individu et par ses premiers phénomènes pathologiques (indices si peu sérieux qu'ils méritent à peine ce nom), soit par une série d'affections dont la nature est incontestable. »

Les objections tirées de faits en contradiction avec la loi ne paraissent pas l'infirmier. Tantôt la colique hépatique est la première manifestation à laquelle succéderont les autres, tantôt elle alterne avec les autres symptômes qu'on découvre par une enquête attentive et qui n'avaient pas été rattachés à leur véritable origine.

Enfin la similitude du traitement des deux états morbides, lithiase du foie et diathèse arthritique, est pour lui un argument décisif.

Reste à s'entendre, et la chose est plus délicate qu'on ne croirait, sur la véritable signification du nom de diathèse arthritique, auquel tous les médecins sont loin d'attribuer la même portée. Le D^r Bazin, auquel revient l'honneur d'avoir appliqué à la pathologie cutanée et d'avoir ainsi contribué à coordonner des notions admises dans la science, se refuse à considérer les lithiases hépatique et rénale, comme étant sous la dépendance de l'arthritisme. Pour lui ce sont des complications et non pas, pour emprunter son langage, des affections propres à la maladie constitutionnelle.

Le D^r Senac, au contraire, insiste sur la relation directe qu'il y a lieu d'établir entre les deux maladies, et cherche à déterminer le rang que la lithiase biliaire doit occuper dans la succession des manifestations arthritiques.

Les coliques hépatiques apparaissent dans la force de l'âge, à l'époque de la vie où se produisent les accidents aigus de l'arthritisme dans toute leur violence.

A une période plus avancée qui correspond aux dégénérescences du système circulatoire, aux accidents de goutte et de rhumatisme chronique, aux arthritides rebelles, la lithiase biliaire est indolente.

L'auteur invoque à l'appui de son opinion l'argument du fait, plus décisif que toutes les raisons logiques, et la discussion très étendue à laquelle il se livre à ce sujet nous paraît former une des portions les plus importantes de l'ouvrage.

Les calculs biliaires sont beaucoup plus communs chez la

femme que chez l'homme ; mais, chez la femme, la goutte franche, à manifestations articulaires, est souvent remplacée par des accidents moins caractérisés. C'est ainsi qu'on voit à Vichy de nombreux goutteux dont les sœurs ont été traitées pour des coliques hépatiques.

A l'âge de la ménopause la lithiase biliaire devient fréquente en même temps que la goutte chronique. L'auteur n'hésite pas à rassembler sous ce nom les affections articulaires déformantes dont la nature vraie soulève pourtant plus d'un doute. Le rhumatisme noueux de la femme est-il en réalité une maladie goutteuse ? ne forme-t-il pas une de ces transitions entre la goutte et le rhumatisme qui laissent encore tant d'incertitudes, et fournissent un des meilleurs arguments contre la spécificité pathologique ? Comme la goutte, la lithiase biliaire existe à peine dans les pays chauds, où se produisent tant d'autres affections hépatiques.

Enfin la condition sociale des individus atteints de goutte ou de coliques hépatiques est sensiblement la même : absence d'activité musculaire, alimentation surabondante, travaux intellectuels prolongés.

Le D^r Senac, poursuivant son idée, s'oppose à ce qu'on fasse intervenir dans la pathogénie de la lithiase hépatique, des conditions morbides qui ne doivent pas figurer parmi les antécédents, mais qui représentent un des temps de la maladie. Sous ce rapport il invoque l'exemple de la syphilis, où jamais les accidents secondaires n'ont été envisagés comme les générateurs des accidents tertiaires.

Cette discussion d'un incontestable intérêt porte sur des points de détail et sur des faits plus probants auxquels seuls nous nous arrêterons.

1° La lithiase urinaire entretient avec la lithiase hépatique des rapports signalés par les observateurs de toutes les époques ; soit que les deux affections coïncident, soit qu'elles succèdent l'une à l'autre. La relation est tellement assurée qu'il serait inutile de l'appuyer par des cas particuliers. Lorsque l'ob-

servation a trait à une même famille, elle devient plus saisissante.

Le D^r Willemin rapporte sommairement l'histoire d'une dame D...; son grand-père maternel et l'un de ses cousins germains sont morts de la pierre; son père en était atteint également, et un frère de son père est affecté d'une maladie indéterminée du foie. Cette dame rendait des urines contenant des graviers en abondance (acide urique) et était atteinte de coliques hépatiques.

Le D^r Senac signale, sur 166 observations de coliques hépatiques, la coïncidence de calculs urinaires dans la même famille notée huit fois: deux sœurs, filles d'un père calculeux, un homme fils et petit-fils de calculeux, un ayant une sœur et un frère calculeux, un dont la sœur a rendu, à Vichy, un calcul vésical volumineux, un dont le fils est calculeux, un dont l'oncle, un autre dont le grand-père et le frère sont calculeux. Le D^r Willemin, sans donner de statistique positive, croit, dit-il, être dans le vrai, en affirmant que le quart des malades affectés de lithiasé biliaire ont présenté, soit antérieurement à l'apparition de cette maladie, soit simultanément, soit postérieurement, des signes de diathèse urique. Le D^r Durand-Fardel, sans nier le fait, admet qu'on a exagéré la fréquence. Frerichs, dont le traité renferme de précieuses monographies à côté des plus défectueuses explications, semble avoir varié d'opinion et manquer d'une expérience personnelle.

2° En prenant le nom de goutte, dans le sens où l'entend le D^r Senac, c'est-à-dire en comprenant sous cette dénomination les affections articulaires chroniques, plus ou moins déformantes, se répétant sous forme d'accès, la corrélation de la goutte et des calculs biliaires me semble également incontestable.

Le D^r Senac a essayé de classer, à ce point de vue, les 166 observations qui servent de base à son travail. Si imparfait que soit forcément un semblable relevé, nous croyons utile de le reproduire.

A. Malades nés d'un père ou d'une mère ayant été atteints de la goutte..... 37

Malades dont un aïeul ou une aïeule a été atteint de la goutte..... 8

Malades appartenant à une famille goutteuse sans indication du degré de parenté..... 15

Malades ayant un ou plusieurs parents (oncles, frères, neveux) atteints de la goutte..... 2

En somme, 62 malades, dont 30 ont été atteints eux-mêmes à une époque quelconque de leur existence, pris de la goutte articulaire.

B. Malades ayant été atteints de goutte articulaire, sans que l'existence de la maladie ait été notée dans la famille.. 26

Ainsi, sur 166 cas, on en trouverait 88 où la goutte figure soit dans les antécédents héréditaires, soit dans les antécédents personnels des malades. Que le chiffre soit plus ou moins exact, peu importe, il est impossible d'y voir un simple hasard de coïncidence.

3° Les arthritides cutanées se rencontrent souvent, ou tout au moins sont plus aisément constatées que les autres expressions goutteuses du second ordre: asthme, névralgie, migraine, etc.

Nous avons passé en revue les principales données des deux ouvrages importants sur lesquels il était juste d'appeler l'attention des praticiens. On a pu voir combien, en différant par l'interprétation, ils concordent dans l'observation des faits. Sauf Carlsbad, il n'est pas, avons-nous dit, une station minérale qui puisse fournir aux médecins une source aussi riche d'informations sur les maladies calculeuses du foie que Vichy, et nous devons savoir gré à nos confrères d'avoir mis leur expérience au service de tous. Les coliques biliaires se rencontrent d'ailleurs si communément dans la pratique qu'il n'est pas un médecin qui ne soit en mesure de contrôler les idées émises par les observateurs de Vichy, et, après les avoir vérifiées, de profiter de leurs enseignements.

La question du traitement serait bien plus circonscrite et se limiterait à la pratique locale si la médication alcaline était de celles qui exigent impérieusement le séjour dans un établisse-